Lundi 28 septembre 1925. — No 112. TELEPHONE 52 65me année.

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISSANT A MARTIGNY LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

ABONNEMENTS
SUISSE : Un an ..... fr. 9.—
Avec *Bulletin officiel* ..... » 13.50
ETRANGER : Un an ..... fr. 18.—
Avec *Bulletin officiel* ..... » 22.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY
Compte de Chèques postaux II c 58
**
JOINDRE 20 CENTIMES EN TIMBRES-POSTE A TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE

ANNONCES (Corps 7)
CANTON ..... 20 ct. | ETRANGER ..... 30 ct.
SUISSE ..... 25 » | *RÉCLAMES* .... 50 »
(la ligne ou son espace)
S'adresser à PUBLICITAS, Société anonyme suisse de Publicité ou à l'ADMINISTRATION du „CONFÉDÉRÉ"

Les améliorations foncières en Valais

M. l'ingénieur rural cantonal Théo Schnyder, qui consacre une belle part de sa louable activité à l'œuvre de rénovation agricole que constituent les remaniements parcellaires et la lutte contre le morcellement, a publié récemment dans le recueil « Les améliorations foncières en Suisse 1913-1924 » une revue documentaire de ce qui a été fait à ce sujet en Valais, dans le même laps de temps. Ce travail illustré de graphiques et de vues des belles étables « modernes » construites au cours de la dernière période dans le district de Viège, à Thyon, au val de Nendaz (alpages de Siviez et de Tortin), a été tiré à part.

Nous avons parcouru rapidement cette étude de statistique agricole qui enrichit d'un numéro la bibliographie de notre canton.

A l'exposition nationale de Berne, en 1914, malheureusement handicapée par la guerre, chaque service cantonal du génie rural exposa les résultats de son activité entre les années 1885 et 1912. L'étude que nous avons sous les yeux est la suite naturelle du rapport présenté alors. La dernière période, M. Schnyder la divise en trois parties : 1913-16, période de pré-guerre et liquidation des entreprises en cours ; 1916-20, en pleine guerre, recul du nombre des travaux d'abord, cherté ascensionnelle des constructions, pénurie de la main-d'œuvre, pour finir par une recrudescence de travail vers 1918-19 ; dans la troisième période, on sent que la loi de novembre 1917 sur les améliorations foncières déploie ses effets, mais elle est également influencée par le chômage et des calamités naturelles (sécheresse, épizooties, etc.).

Dans la récapitulation des derniers douze ans, les travaux d'amélioration d'alpages (constructions) et du sol se sont élevés à près de **six millions** de francs (fr. 5,974,872). Sur ce montant, la contribution des propriétaires n'est que de fr. 2,680,000 en chiffres ronds, soit un peu moins du 45 %. La Confédération a versé pour les constructions et améliorations en Valais plus de fr. 1,404,000 ; les subsides du canton se sont élevés de ce chef à 960,755 francs et la contribution d'autres tiers se totalise par fr. 929,000 environ.

La loi cantonale de 1917 étendit le régime des subventions d'alpage à toute une série d'autres travaux d'amélioration foncière. Elle a voulu viser tout spécialement les remaniements parcellaires, car ceux-ci bénéficient actuellement d'un subside de 30 %, subside réduit au 25 % pour les autres améliorations. En outre, sont exonérés les frais d'enregistrement pour les actes d'achat et d'échange. ayant pour but de diminuer le nombre des parcelles — dont l'éparpillement est une cause de ruine pour les paysans des vallées forcés de vivre en perpétuel état de nomades.

M. Schnyder compte environ 50,000 pâquiers (gîtes) de bétail en Valais. Il a constaté que près du 15 % du bétail estivé, dans la zone comprise entre 1700 et 25000 mètres, est très mal abrité ou ne l'est pas du tout. Ce fait est très exact. Dans de grands alpages du val de Bagnes, par exemple, les troupeaux gîtent à la belle étoile, trois mois sans interruption ou s'il y a une étable sur l'alpage, ce n'est qu'une partie de l'été, ou en cas d'extraordinaires intempéries, qu'elle peut être utilisée. Des progrès marqués ont été accomplis sous ce rapport dans cette vallée, mais une exploitation bien rationnelle se heurte à des conditions locales topographiques économiques et traditionnelles qui entravent des améliorations plus complètes dont bénéficieraient bétail et gardiens. Nous ne pouvons pas entrer ici dans des détails plus étendus. Disons seulement que l'excellent fromage de Bagnes, toujours si recherché, est fabriqué avec des installations par trop primitives.

Le traitement à la dure infligé aux vaches valaisannes réduit leur production du dixième et leur valeur en automne du 10 au 15 %, calcule M. Schnyder.

Selon lui, les frais de construction d'étables, variant de 200 à 500 fr. par tête, sont payés dans les quatre ans.

Le calcul peut être légèrement optimiste même en faisant rentrer les subsides en ligne de compte.

De 1885 à 1912, des étables pour 7770 têtes furent bâties à raison de 139 par tête en moyenne. Dès cette époque à l'an passé, on a construit 72 étables pouvant contenir 12,476 têtes. Dans les trois phases successives indiquées ci-dessus, le prix de la « place » à l'étable, a passé de fr. 184.60 à 235.70 et 411. —. La condition principale du subventionnement est qu'une fosse à fumier, un fenil, des locaux pour la fabrication des fromages et des refuges pour le personnel y soient annexés. Ces conditions sont nécessaires ; « à quoi bon construire de belles étables, si les produits laitiers sont gâchés et les bergers contrains à coucher dans des taudis. Quand il y en a encore. Dès tout jeunes, nos armaillis doivent s'exercer à l'endurance ; ils recueillent en même temps des rhumatismes pour l'âge caduc.

Sept fromageries furent construites de 1913 à 1920, avec l'unique subside cantonal. On en a édifié 13 depuis dont le coût s'élève à 117.70 francs par tête de bétail d'après la charge normale de l'alpage. G.

L'entente ou au moins la réconciliation franco-allemande est la clef de voûte de la paix universelle. *Paul Painlevé.*

Chambres fédérales

CONSEIL NATIONAL

Les chevaux étrangers

M. Held, agrarien bernois, conjure M. Schulthess de mettre un frein à l'importation en nombre excessif des chevaux de trait, ce qui gêne l'élevage.

Le blé suisse

La commission du Conseil national présente trois propositions : 1. celle de la majorité (18 voix), qui prévoit uniquement l'introduction du monopole, selon le système actuellement en vigueur ; 2. celle d'une première minorité (MM. Schirmer et Sulzer), en deux articles analogues à ceux du Conseil des Etats ; 3. celle d'une deuxième minorité (M. Schaer), analogue au projet du Conseil fédéral (réglementation sans monopole).

M. Fazan (Vaud) rapporteur de la majorité, plaide pour le monopole. Celui-ci avait déjà été soutenu avant la guerre par feu Scherrer-Füllemann.

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si l'on peut assurer l'approvisionnement du pays et encourager la culture indigène par un autre moyen que le monopole.

Commercialement, le pays n'a eu qu'à se louer de l'activité du monopole institué peu après le début de la guerre. Si la Confédération avait vendu le blé au prix mondial, elle aurait fait un bénéfice de 44 millions. Le monopole a permis en même temps à la culture indigène d'écouler sa production sans difficulté. Le système fonctionne à la satisfaction générale, avec le concours des fédérations agricoles.

M. Fazan réfute l'argument du développement du fonctionnarisme qui, on pourrait le craindre, serait favorisé par l'institution du monopole permanent. L'administration des blés ne compte que 65 employés, tout autre système de réglementation en exigerait au moins autant.

Le député vaudois ne s'effraie pas non plus des accusations portées contre le monopole d'être étatiste et attentatoire à la liberté du commerce. Le très fédéraliste M. Fazan reconnaît volontiers que sa doctrine politique doit céder le pas et se plier aux circonstances. Vive le monopole du blé, seul moyen efficace d'approvisionner le pays et d'encourager la culture indigène des céréales.

En allemand, M. Strauli de Winterthour développe les mêmes arguments.

M. Schirmer (St-Gall) défend la proposition de la première majorité : il veut que le peuple soit appelé à se prononcer sur les deux solutions, l'une avec, l'autre sans monopole. Il reproche au Conseil fédéral d'être resté intérieurement fidèle au monopole et d'avoir présenté une autre solution. Personnellement il est adversaire du monopole et ne propose cette seconde solution qu'avec l'espoir que le peuple la repoussera.

Les traités d'arbitrage et de conciliation avec la France, la Belgique, le Japon et la Pologne sont adoptés, en séance de vendredi, puis on revient à la question du blé.

M. Schaer (Bâle-Ville), développe une proposition tendant à confier l'approvisionnement à une organisation spéciale, indépendante de l'administration.

M. Sulzer (Zurich) appuie la proposition de présenter la question au peuple en deux articles séparés dont le second pose nettement le problème du monopole.

M. Balmer combat le monopole.

CONSEIL DES ETATS

M. Barman a rapporté sur l'emploi de la dîme de l'alcool en 1923.

Il est pris acte, avec approbation du rapport du Conseil fédéral du 23 mars 1925, sur le crédit pour la tuberculose, avec cette réserve de la commission que la majoration du crédit de 1,2 à 1,5 millions, ne doit pas être considérée comme un engagement quant aux prestations financières de la Confédération que comporte la future loi fédérale sur la tuberculose.

Les excentricités du „Valais"

On nous écrit :

André Gide a dit quelque part : « Les capitaines vainqueurs ont une odeur forte ». On ne sait pas exactement ce que cela signifie ; mais la phrase a de l'allure : elle rend un son ferme et plein. Ce n'est peut-être qu'un simple exercice littéraire. J'y pensais justement, en lisant, citée par le « Confédéré », une phrase lapidaire du « Valais » : « Les prochaines élections se feront pour ou contre Dieu ». Pensée considérable, ou pure logomachie, selon le lecteur. En tant que phrase, je l'étudie avec curiosité. Logiquement, elle ne renferme aucun sens ; au point de vue de la forme, elle sonne moins bien que la citation de Gide ; je m'en voudrais du reste de rapetisser l'illustre auteur de Corydon au niveau d'un collaborateur du « Valais ». Mais ça forme tout de même un beau ragoût mystique, englouti, avec quelle boulimie ! Dieu le sait, par les estomacs bien pensants. Et l'on va croire que le « Valais » est dans les petits papiers de la divinité.

Le journal de Sion peut pontifier à sa guise, c'est son droit ; d'ailleurs, ça ne fait de mal à personne. Laissons-lui donc déclarer, avec un ton de certitude et d'infaillibilité, comme s'il avait avalé les tables de la Loi, que Dieu est personnellement intéressé à nos prochaines élections fédérales. Cette conception saugrenue est du reste admise par nos politicards conservateurs qui font à leur usage un Dieu de leur goût avec lequel ils goûtent la satisfaction d'une parfaite entente. Cette familiarité donne à leur personne une grande considération. Il est vrai que le Dieu en question, loin d'être « libéral et magnifique », ne peut être qu'un petit dieu local, une sorte de démiurge gouvernemental et réactionnaire, abritant derrière ses basques MM. Evéquoz et Troillet, l'un les poches bourrées des banknotes de la Lonza, l'autre rougissant des tripotages des subsides pour les constructions.

Pour ma part, tout comme mon bon maître, M. l'abbé Jérôme Coignard, je ne me représente point un Eternel si profitable. Je laisse Dieu là où il se trouve, sans le mêler à nos luttes politiques, d'où il sortirait diminué. Avec Anatole France, je lui conserve « son vague infini, m'en rapportant, pour le surplus, à la théologie qui, comme on sait, traite avec une minutieuse exactitude de l'inconnaissable ».

Ainsi, n'en déplaise à Herbert Spencer, qui prétend la chose impossible, le « Valais » a pénétré les secrets de la vie intérieure de la divinité. Un grand pas est fait dans la connaissance de l'Absolu ; désormais, nous le savons susceptible d'être impressionné par la politique. Malheureusement, cà me gâte ce dieu-là ; c'est un dieu conservateur. Il s'identifie presque avec la fraction bien-pensante des Chambres.

Mon cher « Valais », il y a plus de choses au ciel et sur la terre que vous n'en rêvez dans votre métaphysique ; il y a peut-être de toutes autres choses. Comme Verlaine se défiait de l'inspiration, défiez-vous de l'anthropomorphisme. Ne mêlez point l'Eternel à nos petites affaires ; ce faisant, vous le rapetissez, car en lui vous êtes enclins à retrouver vos sentiments, votre politique, vos hommes et vos intérêts !

Si les bœufs savaient peindre, a dit Xénophane, ils donneraient à leur dieu la figure des bœufs et les conservateurs donnent à leur dieu une figure conservatrice.

Satané Culot.

Les radicaux valaisans à Martigny

En dépit de l'heure matinale de la convocation, près de 180 délégués, venus de St-Gingolph à Brigue, se sont réunis dimanche à Martigny-Ville pour désigner les candidats du parti libéral-radical au Conseil national.

Quelques délégués se font excuser, en particulier ceux de Riddes, retenus par l'ensevelissement de l'un des leurs, M. Joseph Brun.

L'assemblée fut présidée par M. Jules Défayes, député, qui souhaita la bienvenue aux participants et rappela le souvenir de deux bons citoyens radicaux décédés depuis la dernière assemblée générale du parti : MM. Charles Ribordy, député à Riddes, et Paul Ribordy, de Sembrancher, mort accidentellement.

L'assistance se lève pour honorer leur mémoire.

Après une vive et courtoise discussion, à laquelle prennent part principalement MM. Camille Défayes, Léon Martin (Monthey), Eugène Stalder, président de Salins, Marc Morand, Maurice Delacoste, l'assemblée se prononce en faveur du principe du **cumul,** pratiqué dans la plupart des cantons et destiné à assurer la réélection des députés qui n'ont pas démérité du parti. Le système proportionnel oblige les partis de minorité à porter plus de candidats qu'ils ne peuvent espérer en faire élire. Il est compréhensible dans ces conditions que l'on tienne à marquer une préférence pour tels candidats surtout pour les anciens plus exposés que les nouveaux à être latoisés par les indisciplinés du parti. Il y a un gros avantage à stabiliser la situation d'un député qualifié et jouant déjà un rôle en vue, dit le vieux parlementaire avisé qu'est M. C. Défayes. M. Morand démontre comment le cumul est un correctif au panachage.

Le principe du cumul voté, l'assemblée décide d'en faire bénéficier M. le conseiller national Couchepin. Après un nouvel échange de vues au sujet des compagnons de liste à adjoindre au député sortant, le choix de l'assemblée se porte sur MM. Maurice Delacoste, député à Monthey, Maurice Charvoz, député à Bagnes et Henri Spahr, député d'Hérens à Sion. Ces citoyens ont été acclamés candidats du parti.

La discussion reprend au sujet de l'apparentement des listes des minorités radicale et socialiste. L'idée de l'apparentement a été très discutée. Elle a été soutenue par plusieurs orateurs, en particulier par MM. Charvoz, Travelletti (Sierre), Léon Martin et Crittin. Le compromis actuel radical-conservateur aux Chambres fédérales se pratiqua surtout au grand détriment des minorités radicales des cantons conservateurs, dit M. Martin. On en a des preuves surabondantes en Valais. Le régime conservateur se permet les vilenies les plus honteuses à l'égard de ses adversaires. Si nous donnons un coup de barre à gauche, nous affaiblirons peut-être la situation du Conseil fédéral, mais nous assainirons sa politique.

M. Crittin constate que les forces de gauche, sur le terrain cantonal surtout, sont acquises à l'idée d'un cartel entre radicaux et socialistes. Sur beaucoup de points ces deux partis sont d'accord et doivent marcher de concert contre l'ennemi commun. Cette tactique ne gêne en rien les radicaux dans leur attitude sur telle question posée et ne compromet ni leur idéal, ni la réalisation de leur propre programme. Quand l'extrême-gauche prétendra nous imposer des aventures comme la spo-

liation des fortunes, nous saurons lui dire halte-là. La participation des socialistes au pouvoir joue un rôle de modérateur. C'est le commencement de la sagesse pour eux.

M. Lorétan (Sion) se prononce pour l'apparentement.

M. Camille Défayes comprend les revendications des socialistes légalitaires, mais n'entend pas pactiser avec ceux qui fomentent les grèves politiques.

A une forte majorité, l'assemblée se prononce pour un apparentement éventuel avec le parti socialiste, dans les conditions prévues par la loi.

C'est midi.

Les délégués vont rejoindre sur la place de Martigny leurs concitoyens et coreligionnaires qui les attendent pour le cortège. Les vaillantes musiques de Charrat et de Leytron sont en tête du cortège imposant dans lequel flottent de nombreux drapeaux des fanfares et autres sociétés radicales. On se rend à Martigny-Bourg, dans la spacieuse ancienne Usine de Sodium, où plusieurs centaines de citoyens vont faire honneur au menu préparé avec soin par le zélé cantinier, M. Clovis Bioley, de Collombey. Il faut féliciter les cuisiniers et leurs collaborateurs, et tous ceux et celles qui ont coopéré au plein succès de cette St-Michel radicale de Martigny-Bourg. C'est ce que fait à l'issue du banquet le très dévoué M. Jules Défayes, qui continue l'après-midi sa présidence du matin. Il communique à l'assemblée plusieurs lettres et télégrammes de personnalités du canton et du dehors empêchées d'assister à l'assemblée radicale. Notons en particulier le télégramme des radicaux genevois réunis également en assemblée électorale. Tous ces messages sont accueillis par des applaudissements.

Nous ne pouvons pas nous étendre aujourd'hui, vu l'exiguité de ces colonnes, sur chacun des discours de la belle série qu'a ouverte M. Défayes. Nous ne faisons qu'énumérer les allocutions tour à tour vibrantes de patriotisme, pathétiques et énergiques de MM. Camille Défayes, Couchepin, Maurice Delacoste, Eugène de Lavallaz, Charvoz et Léon Martin. Nous y reviendrons avec des détails. Disons aujourd'hui seulement que l'arrivée de M. de Lavallaz à la tribune a été saluée d'applaudissements répétés et que le récit qu'il nous fit des ignominies en train de se commettre encore à Collombey sous la protection de hautes autorités a soulevé dans la foule un mouvement d'indignation et de révolte qui pourrait ne pas être sans lendemain.

Honté à ceux qui salissent le nom valaisan !

VALAIS

L'AGRICULTURE VALAISANNE ET L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL. — Tous ceux qui ont eu la possibilité de visiter les deux dernières expositions nationales d'agriculture auront certainement fait cette réflexion que la technique agricole a avancé à pas de géants depuis 1910. Cette progression est même si rapide pour certaines branches que l'on éprouve quelque difficulté à en suivre le mouvement ascendant. Et cependant, de cette connaissance exacte des conditions les plus avantageuses de production et des moyens propres à assurer des débouchés intéressants, dépend l'avenir économique de notre agriculture et aussi de notre canton, dont la population est agricole dans la proportion de 70 %.

La phrase a été lancée : « En agriculture plus peut-être que dans tout autre métier, le cerveau doit guider le bras ».

Alors qu'en Suisse, on compte 295 apprentis dans les Ecoles pour 1000 commerces ou industries, il n'y a eu l'hiver dernier en Valais, que 103 élèves qui ont fréquenté les Ecoles de Viège et de Châteauneuf, soit six apprentis agricoles à peine, sur 1000 exploitations rurales.

Les autorités, les parents, se doivent donc d'assurer la prospérité de notre agriculture, en encourageant les jeunes gens à suivre nombreux un enseignement professionnel dans une Ecole d'agriculture.

Celle de Châteauneuf ouvrira ses cours les premiers jours de novembre, et il est indiqué qe les inscriptions parviennent au plus tôt à la direction.

A. Luisier, ing.-agr., directeur.

LES ACCIDENTS DE CHASSE. — Certains accidents marquent l'alternance des saisons aussi bien que le calendrier. En ce moment, c'est le sport cynégétique qui fait des victimes, non seulement parmi le gibier, mais encore dans les rangs des chasseurs. Il est dangereux, disait l'autre jour un de nos confrères, de délivrer un permis de chasse au premier venu qui veut bien le payer, sans s'assurer s'il possède les connaissances nécessaires au sûr maniement d'un fusil, jeu qui peut être aussi bien dangereux pour un inexpérimenté que pour ceux qui se trouvent à sa portée.

Il est toujours bon d'être prudent, car les accidents de chasse n'arrivent pas qu'aux étourdis.

Vendredi dernier, on a enseveli à Thoune, son lieu d'origine, M. Schubnell, administrateur postal à Viège, âgé de 40 ans, mort à l'hôpital de Brigue des suites d'un accident de chasse survenu le 22 courant, à Baltschieder.

Ayant abattu une poule d'eau, M. Schubnell voulut l'achever avec la crosse de sa carabine. Mais le choc déclancha, bien que l'arme fut assurée, une cartouche qui était restée dans celle-ci. Le coup partit et la décharge atteignit le malheureux chasseur dans le ventre. L'hémorragie qui se produisit devait avoir un aboutissement mortel.

EXPOSITION DES FRUITS A BERNE. — M. Giroud nous écrit :

Monsieur le Rédacteur,

A deux reprises, vous avez publié, sur l'exposition des fruits, à Berne, et notamment sur mon rôle de commissaire, des appréciations que je ne veux pas discuter. J'en connais l'origine et le but. Je m'en rapporte, à ce sujet, au jugement des visiteurs et à celui des organes de l'Exposition.

Je tiens seulement à relever une erreur de fait, erreur voulue.

Votre journal, ou son correspondant, m'impute la faute de n'avoir pas su choisir un stand suffisamment spacieux. La vérité est que j'avais demandé une surface de 60 m2, avec l'assentiment du Comité cantonal de l'exposition ; le protocole en fait foi. J'ai cru pouvoir y compter, puisque aucune notification de réduction de l'emplacement ne m'avait été faite, pas plus, du reste, qu'au Comité cantonal. Ce n'est que peu de temps avant l'ouverture de l'Exposition, alors qu'il fallait commander les installations, que j'appris, par M. le Dr Wuilloud que je diposerais de 30 m2 seulement, et qu'il était inutile de réclamer, les constructions étant faites. Voilà comme quoi je suis responsable. D'ailleurs, que j'aie ou n'aie point de mérite — mettons que je n'en aie point — dans l'organisation de l'exposition, cela n'a pas d'importance. Ce qui importe, c'est le résultat qui a été jugé excellent. Nos fruits ont maintenu brillamment leur supériorité. C'est l'essentiel. Et cela n'aura pas coûté trop cher. F. Giroud.

— Nos correspondants verront s'il y a lieu de répondre. (Réd.).

EXPOSITION DE BERNE. — Palmarès de l'Exposition des fruits du Valais. — Collectivité valaisanne : 19 points sur 20. Prix d'honneur (la plus haute récompense).

Classement des exposants :

A. Sociétés. — Ire classe (20 points) : Société sédunoise d'agriculture 18 ½ ; Société cantonale d'horticulture 18 ½ ; Société d'agriculture, Sierre 18 ; Société d'agriculture, Riddes 17 ½ ; Société d'agriculture, Fully, 17 ½ ; Société d'agriculture, Saxon 17 ; Société d'agriculture, Chamoson 16 ½.

IIme classe : Société des anciens élèves de l'Ecole d'agriculture du Haut-Valais, Viège 15 ; Société d'agriculture, St-Léonard 15 ; Société d'agriculture, Leytron 15.

B. Marchands. — Ire classe : Mayor Eugène, Bramois 17 ; — IIme classe : Crittin Jos., Chamoson, 16.

Les sociétés participantes et les exposants particuliers recevront du Dpt de l'Intérieur une prime en argent à prélever sur le crédit en faveur de l'arboriculture comme il a été procédé l'an dernier pour l'Exposition de Genève.

Le commissaire cantonal : F. Giroud.

LES REINES DE 1925. — En ces temps où l'on parle beaucoup de matches de toutes sortes, nous pensons intéresser les amateurs de reines à cornes et le public, en donnant la liste des reines des principaux alpages de la région de Martigny :

1. Bovine : Reine « Violette » l'indomptable (vous entendez, chers amis de Sion, de Thion et d'ailleurs !), propriétaires, Farquet frères, Courvieux. — 2. Arpille : prop. Félix Vouilloz, Ravoire. — 3. Les Herbagères : prop. Lucien Pierroz, Ville. — 4. La Giettaz : prop. Vouilloz, Finhaut. — 5. Bovinette : prop. Paul Rouiller, Croix.

LA CATASTROPHE DE LA FURKA. — La « Revue-Automobile » donne une description détaillée avec esquisse et photographies de la catastrophe de la Furka. Le collaborateur technique de ce journal s'est rendu sur place et son enquête le fait aboutir aux conclusions suivantes :

« Ce qui a fortement contribué à l'accident, c'est le fait que la route est exceptionnellement dangereuse à cet endroit. Le véhicule prit le virage à une allure lente, puis frôla l'extrême bord de la route à la sortie du virage. A environ 5 mètres de celui-ci, alors que la voiture s'engageait déjà dans la nouvelle direction, et par suite d'une erreur d'estimation du conducteur, la roue gauche avant franchit le mur d'appui, la roue arrière suivit presque immédiatement, sans doute à la suite d'un brusque coup de frein. La voiture bascula alors de côté et fit un premier bond dans le vide, retournée sens dessus dessous sur la pente abrupte située droit au-dessous du mur de soutènement, à 1 m. 50. Les débris du parebrise, d'accumulateurs, une aile du ventilateur, une partie du volant sont la preuve irréfutable du bien-fondé de cette assertion. Leur emplacement, droit au-dessous du point de chute, de même que les bornes simplement poussées hors de leur alvéoles, font conclure, sans l'ombre d'un doute, que la voiture était presque immobile au moment où elle bascula. Les bornes ont été poussées directement de côté. Un choc léger a suffi pour cela, vu la façon dont elles étaient fixées. »

ACCIDENT MORTEL. — On a trouvé dimanche soir, vers le pont de Litroz, près de Tête-Noire, le cadavre de M. Théodmir Moret, fils d'Etienne-Marie, de Martigny-Croix. Le malheureux qui travaillait aux Bossons, près Chamonix, avait quitté son travail pour se rendre à l'inspection d'anmes à Martigny. On suppose qu'il aura fait un faux pas. Le défunt laisse à Martigny-Croix une veuve et trois enfants.

CHEZ LES CONSERVATEURS. — Les conservateurs du Bas-Valais, réunis à Martigny, ont décidé de présenter à l'assemblée cantonale, M. Troillet pour le National et M. Barman aux Etats. Les délégués du Centre, à Sion, soutiendront MM. Evéquoz et Pitteloud. Une demande du district de Sierre revendiquant le siège du Bas-Valais aux Etats n'a pas été agréée. Les Sierrois pourront de nouveau faire valoir leurs prétentions à l'assemblée générale, mais il est bien douteux qu'ils arrivent à leurs fins. On leur fera miroiter quelque chose pour plus tard.

GRAND CONSEIL. — Nous apprenons la démission de M. Meinrad Vomsattel, député de la liste « populaire-conservatrice-catholique » du district de Viège au Grand Conseil. M. Vomsattel, chimiste de profession, faisait partie du parlement cantonal depuis 1921. Il y soutint une motion tendant à étendre considérablement les compétences des teneurs de registres dans la stipulation de l'acte authentique. Cette proposition fut vivement combattue par tous les notaires de l'assemblée et repoussée, on s'en souvient, à une forte majorité.

M. H. Julen, ancien président de Zermatt et député de la précédente législature, actuellement premier des « viennent ensuite », va prendre la place du démissionnaire.

LIDDES. — Nos communications. — J'ai lu avec plaisir, dans un récent numéro du « Confédéré », la proposition émise par un correspondant d'Orsières de demander à l'administration des Postes la continuation par automobile du service postal Orsières-Bourg-St-Pierre, chaque année jusqu'à l'entrée de l'hiver.

L'idée est excellente et doit être appuyée. Pour avoir plus de poids, la demande devrait être faite par le Conseil de district. Comme le préfet doit se torturer les méninges pour établir la liste de tractanda pour l'assemblée annuelle, nous croyons que l'inscription à l'ordre du jour de l'étude des moyens de communications postales dans nos trois vallées et des horaires des chemins de fer serait tout indiquée.

Il ne faut naturellement pas s'y prendre une fois les projets d'horaire établis, mais en temps utile.

Voilà une occasion toute trouvée pour notre préfet de prouver à nos populations qu'il voue tous ses soins aux questions d'intérêt général. F.

TOURISME ET HOTELLERIE. — Le 15 septembre, il n'y avait plus en Valais que 1497 villégiateurs (contre 1342 le 15 septembre 1924), occupant 1327 lits sur 9257, soit le 14 % dans l'ensemble du canton (8 % dans le Bas, 15 % dans le Haut et 26 % dans le Centre).

Le total des villégiateurs pour l'ensemble de la saison du 15 juin au 15 septembre (comptés neuf fois) a été de 62,210 (56,289 en 1924). Le plus haut pourcentage du nombre des lits a été atteint le 8 août (78 %).

RIDDES. — Tombola des gyms. — Contrairement à ce qui a été annoncé au sujet du tirage de la tombola de la société de gymnastique, le montant de la vente des billets, ainsi que les talons devront être retournés au président de la section jusqu'au 15 octobre au lieu du 24. Le Comité.

Chronique sédunoise

DECISIONS MUNICIPALES
(Extraits)

Union des Villes Suisses. — M. le président fait rapport sur l'assemblée annuelle de l'Union des Villes Suisses à Neuchâtel, sur les thèses présentées et sur les résolutions votées. Ces dernières seront transmises aux membres du Conseil.

Délimitation des tombes. — Les tombes dans le nouveau cimetière seront exactement délimitées et numérotées et le registre des ensevelissements sera établi sur fiches selon modèle à adopter.

Lotos. — Les lotos seront autorisés cet hiver aux mêmes conditions que l'hiver dernier.

Exposition de Berne. — Le Conseil, sur la proposition de la Commission des Finances, vote un subside à la Société d'agriculture de Sion pour sa participation à l'Exposition de Berne, section des fruits. Le chiffre définitif sera fixé sur présentation des comptes de cette exposition.

Services Industriels. — Il est donné connaissance du rapport de la Direction des Services Industriels

14 **Feuilleton du « Confédéré »**

Cœurs paysans

par

CHARLES SILVESTRE

« — Je suis toujours poussée et je voudrais me reposer, car je suis un peu fatiguée de courir.

« Eh bien, entre dans mon croupion, je te porterai.

« Je veux bien ! Grand merci !

« Et elle commence d'entrer : glou, glou, glou... Les frelons se tassèrent dans un coin, bien sages.

« Moitié-de-coq passe le lit à sec, mais bientôt frappe du bec sur le museau du renard.

« — Moitié-de-coq, où vas-tu ?

« — Chez le roi pour mes affaires !

« — Et si je te mange, tu n'iras point ?

« — Tu ne me mangeras pas. Tu feras mieux de venir avec moi. Il y a là-bas, des poules et des œufs !

« — Sale moitié-de-coq, tu veux me faire crever. Je serai bien lot si on me voit autour du château !

« — On ne te verra pas. Entre dans mon croupion, je te porterai.

« Quand on mena Moitié-de-coq devant la bourgeoise du roi, il expliqua ce qu'il voulait. Mais on ne le laissa pas finir. C'était dommage, car il parlait bien.

« — Ah ! effronté ! s'écria cette Mal-Aisée, tu veux ma fille pour un paysan. Jetez-moi ce fol dans le poulailler ; il sera crevé demain matin !

« On le ferme dans le poulailler. A peine entré, poules et coqs tombent sur sa carcasse.

« — Hélas ! Je suis perdu ; Renard, à mon secours !

« Le renard entend, sort lestement du croupion et fait une belle noce en mangeant toute la poulaille. Le lendemain, quand on vint pour ramasser Moitié-de-coq et le jeter au fumier, on trouve tout bien vide ; seul, Moitié-de-coq, qui pleurnichait dans un coin. On conte ça à la femme du roi :

« — Jetez-le dans le four qui chauffe ! Nous le ferons bien griller, sans doute !

« On l'enferme dans le four qui était tout en braise. Vri, vri, vri... sa plume roussissait et il n'en avait pas trop.

« — Hélas, je suis perdu ! Rivière, à mon aide !

« La rivière sort et en rien de temps le four fut refroidi.

« Quand la reine vit ça, elle pensa en perdre la cervelle.

« Elle attrape Moitié-de-coq :

« — C'est moi qui vais l'écraser !

« Elle commence de mettre le pied dessus.

« — Hélas ! Hélas ! Je suis mort... Frelons, à mon secours !

« Ah ! si vous aviez vu ça comme moi ! Les frelons sortirent ensemble. Voû, voû, voû ! dans son cotillon ; voû, voû ! dans ses jambes ! Ils en troussaient jusqu'à sa chemise.

« — M'est avis que c'est le diable, dit Madame la Reine.

« Il n'y a rien à faire contre lui. Allez quérir ma fille, mais que Moitié-de-coq décampe au plus vite ! » (1).

Fondbaud cria, plein de joie :

Tout conte qui prend sa fin
Demande à boire, demande à boire,
Tout conte qui prend sa fin
Demande à boire un verre de vin !

Mais sa femme le traita d'avale-royaume, de lêchepot et de gourmand. Alors, haussant les épaules, il prit le violon de François et l'anima de chansons du temps de Noël. Il appuyait avec force l'archet sur les cordes et faisait naître d'étranges grognées, suivies de sons plus doux, qui tintaient clair. Puis il sonna des bourrées alertes. Minette Ribière et Yvonne Chancelle chantèrent les paroles. Bientôt, après la mi-nuit de Noël, elles iraient danser un peu.

— François et moi, pour vous servir, Fondbaud, on vous fera sauter à Rieux, dit en s'arrêtant de jouer le bonhomme. La bourrée, rien n'est plus plaisant en ce bas-monde. Je la danse encore. Quand la musique commence, je vois plus rien. Quelque chose me tire en haut par la tête. On devient léger comme la plume.

(1) François avait lu cette gnorle du bon Lingarmiau dans un almanach de Mme veuve Ducourtieux, à Limoges, acheté au prix de vingt sous, un jour de foire.

Et François, de son archet, éveilla à son tour de vieilles complaintes qui parlent de misère paysanne, d'humble travail et de timide espérance. Il joua un air qui s'en allait boiteux, pensant, tel un pauvre garçon qui a bu sans manger et se traîne sur une route déserte, à nuit close, quand le vent d'ouest fait claquer les ténèbres ainsi qu'un immense manteau noir.

Pendant cette veillée, il n'avait cessé de songer à Zabelle, dont les deux petites sœurs dormaient dans leur couchette au bras des bons anges. Son souvenir emplissait le logis où elle avait grandi. Et il ne savait pourquoi, en cette saison, devant le feu d'hiver, il revenait en arrière dans son jeune temps. En sa mémoire, luisait un jour de la fête des Raisons, quand le Sauveur est monté au ciel et que le soleil brille bien haut sur le blé. Il revoyait Zabelle en cette réjouissance où bergère et troupeau étaient à l'honneur. Selon la coutume, dans le champ qui, cette fois, était celui du Cros-de-Renard, Zabelle et ses compagnes avaient, en plein air, allumé le feu entre deux pierres, cassé les œufs dans la poêle, tourné la grosse omelette et bu du bon cidre bouché. On avait ri, dansé, joué à qui mieux mieux, mais Zabelle était la plus mignonne près d'un agneau tout blanc, tout frisé.

(A suivre).

Un peuple ne vaut que ce que vaut sa justice.

Virgile Rossel, juge fédéral.

au sujet des dégâts causés par le coup de foudre à l'usine II du 11 août dernier. Les dégâts matériels atteindront, avec le déchet de fourniture d'énergie, le chiffre de fr. 5 à 6000. Le quatrième et dernier groupe, plus spécialement [illegible] a été remis en marche provisoirement le 29 août dernier. Les réfections définitives seront faites lors des basses eaux.

Les vendanges

La mise de vendanges de l'Hôpital de Sion a eu lieu dimanche :

Le 1er lot, soit 200 brantées de 45 litres, fendant 1er choix, s'est vendu à fr. 51.20 la brantée, à M. Jean Werhli, faisant pour la maison Vicarino, à Fribourg.

Le 2me lot, soit 8000 litres vin logé (récolte 1925), vase rond, a été adjugé, pareillement à M. Werhli, pour le prix de fr. 1.41 le litre.

A St-Léonard

Un vigneron de St-Léonard vient d'encaver mercredi, un fendant 96 degrés Oechslé. Fort bien exposés dans le coteau grillé de soleil, les parchets qui ont fourni ce nectar sont parmi les meilleurs de la région.

La mise des récoltes de vendange a eu lieu dimanche. Elle a atteint 45 à 48 francs la brantée, soit fr. 1.— à 1.07 le litre.

En Suisse

Le Secrétariat suisse des paysans, après avoir rassemblé toutes les indications nécessaires, estime que les vendanges prochaines apporteront 550,000 hl. contre 375,000 hl. l'année dernière et 750,000 hl. en 1923.

Les renseignements les plus favorables sont ceux qui parviennent du Valais (?) où la vendange donnera de 40 à 80 hl. par hectare pour le rouge et 50 à 100 hl. pour le blanc. Dans le Tessin, on estime que la quantité équivaudra à une bonne moyenne.

En Suisse allemande, les contrées les plus favorisées sont celles de la vallée du Rhin, de Saint-Gall et des Grisons. Zurich annonce une production de 15 à 50 hl. pour le rouge et de 20 à 70 hl. pour le blanc et dans les régions du lac de 25 à 40 hl. pour le rouge et de 40 à 60 hl. pour le blanc.

Mais le Secrétariat est-il bien exactement renseigné sur la médiocre récolte du vignoble valaisan ?

MARTIGNY

La foire

La foire d'aujourd'hui est caractérisée par une affluence de bétail qui n'a pas été vue depuis longtemps. Les prix se tiennent bien.

Société des Commerçants

Les cours organisés par la Société des commerçants, section de Martigny, s'ouvriront **lundi 5 octobre.** Les inscriptions doivent se faire du 1er au 3 octobre, de 20 à 21 h., au local de la Société (Hôtel Clerc No 23), auprès de la commission qui donnera tous les renseignements nécessaires. Finance pour chaque cours de 40 heures : sociétaires, fr. 3.— ; non sociétaires, fr. 10.—

Le plan-horaire paraîtra au prochain numéro.

Dans la région

Le peintre Charles Cottet

A Evian ont été célébrées les funérailles du peintre Charles Cottet, décédé à Paris, après une longue maladie. Officier de la légion d'honneur, membre fondateur de la Société nationale des beaux-arts, ce grand artiste est un Evianais et c'est dans sa petite patrie qu'il dormira son dernier sommeil.

Il n'est pas de capitale qui ne possède une œuvre de Charles Cottet. La plupart de ses tableaux reflètent la justesse de l'âme bretonne, car ce Savoyard fut le peintre fervent de la Bretagne. Parmi ses œuvres les plus connues, on cite la célèbre « Messe basse », dont la reproduction a fait le tour du monde, la série si poignante des « Douleurs de la mer », etc.

En Suisse

ELECTIONS FEDERALES

— On annonce une candidature socialiste probable à Bâle pour le Conseil des Etats : M. Wullschleger, ancien conseiller d'Etat et ancien député au National où il siégeait au moment où les socialistes n'étaient représentés que par deux ou trois parlementaires.

— A Zurich, les socialistes lancent la candidature de M. Kaufmann au Conseil des Etats.

— M. Ernest Mayor, ancien conseiller national, à Clarens, n'acceptant pas une candidature éventuelle sur la liste radicale vaudoise, les radicaux de Montreux proposeront la candidature de M. Louis Poirier-Delay, député.

— Le parti populaire évangélique de Bâle-Campagne marchera cette année au scrutin avec deux candidats cumulés : MM. Nussbaum, député, et Buser-Zeller.

— Les paysans jurassiens portent leurs députés sortants Gerod et Burger cumulés, plus huit autres candidats non cumulés répartis dans les districts. La liste sera apparentée avec celle des agrariens de l'ancien canton.

— Les populaires-catholiques de Bâle ont élaboré une liste complète avec en tête le nom de M. Zgraggen, député sortant, cumulé.

— L'« Agriculteur », organe des paysans de la Glâne, est mécontent de la liste conservatrice de Fribourg et menace de lancer une liste dissidente.

— Les libéraux vaudois reportent leurs trois députés sortants : M. de Meuron, Maurice Bujard et Cornaz et cinq nouveaux : MM. Charles Gorgerat, à Lausanne ; Jean de Muralt, ancien président du Grand Conseil, à Montreux ; Eugène Couvreu, syndic de Vevey ; Charles Vodoz, député d'Yverdon ; Ernest Bujard, vice-président du Grand Conseil, à Aubonne. M. Piguet, qui siégeait depuis 1911, se désiste.

La liste libérale-émocratique portera donc huit noms. Ils seront tous cumulés.

— Le parti des paysans vaudois a décidé de porter sept candidats sur sa liste où figurera en tête le député sortant M. Wulliamoz. M. Maurice Du Bois-de Guimps, rédacteur du « Paysan vaudois », n'a pas accepté de candidature.

— A Genève, les assemblées générales des partis démocratique et de l'Union de défense économique ont ratifié l'accord intervenu entre les comités des trois groupes de droite pour les élections fédérales. Une liste commune a été établie qui comprend pour le Conseil national : MM. Maunoir, démocrate, cumulé ; Jules Gottret, indépendant, cumulé ; Paul Logoz, président de la Cour de cassation (U. D. E.), cumulé ; Horace Micheli, conseiller national, démocrate ; Albert Pictet, secrétaire de la Chambre de commerce (U. D. E.) ; Martin-Naef, industriel (U. D. E.).

M. de Rabours sera candidat de la liste de concentration nationale au Conseil des Etats.

— Les radicaux neuchâtelois ont l'intention de porter quatre candidats : MM. Calame et Berthoud, sortants, Aug. Leuba, ancien conseiller national, et Rais, député à La Chaux-de-Fonds.

— Les radicaux grisons font une liste complète de six noms.

— Les deux députés radicaux fribourgeois sortants, MM. Cailler et Gutknecht, seront reportés.

— Les socialistes grisons portent une liste complète avec le nom de M. Canova, député sortant, cumulé.

Requête des paysans grisons

Une délégation de la Basse-Engadine, conduite par M. le conseiller national Vonmoos, a été reçue par le Conseil fédéral. La délégation a exposé la situation intolérable résultant pour la population des différentes vallées alpestres grisonnes, de la législation actuelle sur les épizooties et notamment de l'ordonnance d'application prescrivant une mise à ban de huit mois après la disparition de la maladie. La délégation a demandé que les mesures soient prises pour que les populations intéressées puissent vendre leur bétail à l'étranger.

Le Conseil fédéral a promis d'examiner avec bienveillance cette affaire.

Un éboulement aux Grisons

Pendant quatre jours, une pluie diluvienne est tombée à Misox et dans la région. Près de Soazza, non loin des chutes du Buffalora, un éboulement s'est produit qui a enseveli deux étables dans lesquelles se trouvaient neuf têtes de bétail appartenant à deux paysans. Tout ce bétail a péri.

La foudre est tombée sur la centrale électrique du chemin de fer de Misox, endommageant les machines. Jeudi, plusieurs trains n'ont pu circuler. Le service a été rétabli.

Les victimes de Someo

Jeudi a eu lieu à Someo une cérémonie à la mémoire des dix victimes du désastre de Someo, ainsi que l'inauguration du nouvel asile des pauvres qui remplace celui détruit l'année passée. Cet asile est installé dans une villa donnée à la commune par la famille du conseiller Germano Tagnazini, qui se trouve actuellement en Californie.

Les Russes indigents en Suisse

Le Tribunal fédéral a décidé que les dépenses pour l'entretien en Suisse des Russes dépourvus de ressources et que les circonstances actuelles n'ont pas permis de rapatrier, tombent à la charge du canton dans lequel ces gens sont devenus nécessiteux ou dans lequel ils sont arrivés de l'étranger dénués de toutes ressources.

Exposition vaudoise à Genève

Du 3 au 11 octobre aura lieu à Genève, au Bâtiment électoral, une exposition des produits vaudois comme on l'a fait pour le Valais l'an dernier. Cette entreprise est patronnée par le gouvernement vaudois et la Chambre de commerce. Les dimanches 4 et 11 octobre, des trains spéciaux partiront de St-Maurice à 8 h. 15.

Le renard argenté

La société anonyme « Le Renard argenté » vient d'obtenir à l'exposition nationale d'agriculture à Berne la médaille d'or. Cette haute distinction honore grandement l'esprit d'initiative et la compétence des promoteurs de cet élevage, qui a pris une si grande place dans l'économie agricole du Canada et des Etats-Unis. C'est la première fois que des renards argentés figurent dans une exposition en Europe.

Tribunal fédéral

Le Tribunal fédéral avait à décider dans quelle mesure le Sanatorium Grüni, à Davos, propriété des cantons de Thurgovie et de Schaffhouse, pouvait être imposé par le canton des Grisons. Le Tribunal fédéral a pris la décision suivante :

Le Sanatorium en tant qu'établissement extra-cantonal d'utilité publique est imposable dans le canton des Grisons. Les avances de 550,000 et 250,000 fr., garanties par des hypothèques et non productives d'intérêt, faites à l'entreprise par les cantons de Thurgovie et de Schaffhouse, de même que le Fonds d'exploitation de 100,000 fr. fourni par la Société thurgovienne d'utilité publique, sont à considérer comme capital social. La moitié de ce capital, c'est-à-dire 450,000 fr. est à considérer comme fortune du Sanatorium pouvant être imposée par le canton des Grisons.

Le Tribunal fédéral a annulé un testament olographe parce que la date ne figurait que sur l'enveloppe dans laquelle le testament avait été déposé. Les délibérations ont montré que le Tribunal fédéral annulerait tous les testament olographes dont la date serait inscrite au-dessous de la signature.

LES ACCIDENTS

— Mme Ida Belet, femme de Marcel Belet, instituteur à Chabrey (Vaud), voulant allumer son feu, y versa de l'esprit-de-vin. En un clin d'œil elle fut entourée de flammes et si grièvement brûlée aux bras et àla poitrine que, bien que M. Belet l'ait aussitôt enveloppée d'une couverture pour éteindre le feu, elle a été transportée dans un état grave à l'hôpital, ou l'on conserve l'espoir de la sauver.

LES INCENDIES

— Un incendie a détruit complètement, à Collonges-sous-Salève, près Genève, une importante scierie. L'incendie, qui est dû à un court circuit, a causé pour 100,000 fr. de dégâts, dont 40,000 fr. de bois et 60,000 fr. pour le bâtiment.

— Un incendie a détruit la ferme des Verbières, à 12 km. de Payerne, dans la commune d'Aumont (Fribourg) et propriété de l'Hôpital d'Estavayer. Les dégâts sont considérables : 72 chars de foin sont détruits, de même que 4000 kilos de grains ; on venait de battre à la mécanique durant deux jours, et cette marchandise était prête à être livrée à la Confédération.

Tout le bétail, vingt têtes de bovins et trois chevaux a pu être sauvé. Seul, deux moutons sont restés dans les flammes.

— Une ferme sise en face de la gare du Locle a été détruite par le feu.

LES MORTS

L'hôtelier Jocok Speich, de l'hôtel Neuhaus, près d'Interlaken, est mort à l'âge de 78 ans. Le défunt fut jadis un tireur et chasseur de chamois bien connu.

Alpinisme

Un des vétérans des guides de Grindelwald, Hans Bernet, âgé de 73 ans, a fait ces jours derniers, pour la 103me fois, l'ascension de la Jungfrau.

Le prix du pain

Les boulangers de Fribourg et environs ont décidé qu'à partir du 1er octobre prochain, le pain sera abaissé de 5 centimes par kilogramme. Le pain blanc coûtera fr. 0.55 pour les miches rondes et fr. 0.58 pour les miches longues. La miche de 2 kilos coûtera fr. 1.05. Le prix du kilo de farine sera de fr. 0.80.

Nouvelles de l'Etranger

La retraite des Druses

On ne signale de Soueida aucune opération, à cause du repli général des Druses, incendiant tous les villages et détruisant toutes les canalisations d'eau.

Çà et là

— Un cortège humoristique a défilé l'autre jour dans les rues du quatorzième arrondissement, à Paris, en l'honneur du centenaire de la bougie, que le chimiste angevin Chevreul inventa en 1825. Vêtus de costumes symboliques et coiffés de gigantesques bougies en carton, des figurants suivaient la musique qui ouvrait la marche ; des odalisques, des arlequins, des étudiants romantiques, des rapins de l'époque de Murger, les muses de Montparnasse et des gendarmes en uniforme de 1830, entouraient les chars du Rat-de-Cave, de l'Ami Pierrot, de la Demi-Watt et celui de Diogène qui élevait sa lanterne à la hauteur de son énorme tête de carton peint.

— Le sous-marin « S. 51 « a coulé après une collision avec le vapeur « City of Rome », à 19 h. 50, à vingt milles au large de Long Island.

Il y a 37 noyés. Le vapeur « City of Rom » a pu recueillir trois hommes de l'équipage.

— Le centenaire de la mort de Paul-Louis Courier a été commémorée à Véretz (Indre-et Loire), où l'illustre pamphlétaire vécut de longues années et dont il a immortalisé le nom. Un monument a été élevé à sa mémoire.

— Sir Francis Darwin, botaniste distingué et fils du célèbre naturaliste Charles Darwin, est mort à Cambridge, à l'âge de 77 ans.

— Lady Cynnhia Mosley, fille de feu le marquis Curzon, vient d'annoncer qu'elle se représenterait à la députation pour la circonscription de Stoke, comme candidat travailliste contre le colonel Ward, indépendant.

— A Téhéran (Perse), la disette de pain provoque des manifestations belliqueuses devant le palais du Parlement.

— Le gouvernement des Soviets va restituer à la Pologne les 8000 cloches d'église que les Russes dans leur retraite devant les armées allemandes avaient emportées pour en faire des canons, projet qui n'a pas été exécuté.

— L'avion piloté par Taracon et Favrot, parti pour tenter de battre le record du monde de vitesse de 2500 à 3000 kilomètres, a été contraint d'atterrir par suite de l'orage, à 3 h. 30 du matin. L'avion a capoté ; l'appareil est détruit ; les aviateurs sont grièvement blessés.

— On a recueilli, sur le lac Ontario, où elles erraient dans un canot depuis 27 heures à la suite d'un naufrage, une dame et son bébé de 22 mois et une jeune fille de 12 ans. La mère du bébé avait pagayé jusqu'à ne plus pouvoir remuer les bras. Quand on a sauvé les naufragées, elles ne pouvaient plus que remuer les lèvres.

AVIS

Nous prions nos abonnés de réserver bon accueil au remboursement du 2me semestre 1925. Le paiement à présentation par le facteur évite un gros surcroît de travail à l'administration et les frais d'un nouveau remboursement à l'abonné. L'administration.

CHRONIQUE SPORTIVE

FOOTBALL.

Martigny III bat Sierre III par 8 buts à 1.

Sion I bat Martigny I par 3 buts à 1.

Ardon I bat Granges II par 5 buts à 1.

Excellent arbitrage de M. Léon Meister, du F. C. Martigny.

Vivre c'est lutter

Dans la lutte actuelle pour l'existence, les nerfs ont besoin d'être soutenus plus que jamais. Au lieu d'employer le café pur, des milliers de ménagères prudentes ont adopté la boisson saine et que l'expérience a montré inoffensive, c'est le succédané de café-mélange mocca, le Kunzlé

VIRGO

Prix en magasin : Virgo 1,40 ; Sykos 0,60. NAGO Olten

Corsets, Sangles et Ceintures Sans-Gêne

Souverains contre obésité, reins flottants, ptose, affections stomacales et utérines, grossesse, évite accouchements prématurés, descentes de matrices. Recommandés par MM. les Docteurs, fournisseur de la Maternité de Lausanne et des principales cliniques.

Madame Meuwly-Chassin

ex-première des grandes maisons de Paris.
Place Chauderon 1 — — — Lausanne.

recevra tous les premiers lundis de chaque mois à **l'Hôtel du Grand St-Bernard, Martigny,** depuis 11 h. jusqu'à 3 h.

Atelier de tapissier-décorateur

On se rend à domicile pour toutes réparations. Spécialité de meubles club. S'adresser chez Marc DARBELLAY, cordonnier, Martigny-Bourg.

A vendre ou à échanger contre bétail bovin

char de chasse

S'adresser à Isaac Chappot, Martigny-Ville.

A vendre

1 POTAGER

à 3 trous avec bouillotte en cuivre. S'adresser au magasin de produits laitiers, Maison Chappot, Avenue de la Gare, Martigny.

Bouc du Gessenay

reproducteur. Frossard, vigneron, Passage à Niveau, Martigny-Bâtiaz.

Toute demande de renseignements adressée à l'ADMINISTRATION DU CONFÉDÉRÉ doit être accompagnée de **40 et. en timbres.**

Ménagères

Avant de faire vos achats consultez les annonces paraissant dans le Confédéré

Les **Petites Annonces** paraissant dans le « Confédéré » obtiennent un grand succès

Madame Marcelin MORET-PETOUD et ses enfants, à Ravoire, prient les nombreuses personnes qui leur ont manifesté de la sympathie à l'occasion de leur grand deuil de trouver ici l'expression de leur reconnaissance.

Le soussigné a l'honneur d'aviser le public de **Martigny** et environs qu'il reprend dès le **1er octobre** prochain le

Café des Alpes - Martigny-Ville

Par un service irréprochable et des marchandises de premier choix, il espère mériter la confiance qu'il sollicite.

Louis Rapaz

Fromage vieux

Gras, salé été 1924, depuis fr. **2.80** le kg., 3/4 gras depuis fr. **2.60**, maigre, salé fr. **1.50**, pièce de 15 à 30 kg.; échantillon depuis 5 kg.

Vacherin pour fondue

Téléph. 187 **Max CUENNET, Bulle** (Gruyère)

Banque Tissières Fils & Cie

MARTIGNY

Nous payons actuellement:

Dépôts à terme 3 à 5 ans **5 1/2 %**

Caisse d'Epargne (autorisée par l'Etat et garantie par dépôt de titres suisses) **4 1/2 %**

Changes

Déposez vos économies et traitez vos affaires dans les banques du pays.

Chevaux et Mulets

Grand choix de juments ragotes et mulets de tous prix. — Vente de confiance, échange, facilités de payement. Téléph. No 30.

Louis NICOLLERAT - Martigny-Ville

UNIVERSITE DE GENEVE

Ouverture des cours du semestre d'hiver

lundi 26 octobre 1925.

Facultés: Sciences (y compris la Pharmacie). **Lettres** (y compris: a) Séminaire de français moderne,b) Pédagogie (Institut J. J. Rousseau). **Sciences économiques et sociales** (y compris l'Institut des hautes écoles commerciales). **Droit. Théologie protestante. Médecine** (y compris l'Institut dentaire).

Pour renseignements détaillés, s'adresser au **Secrétariat de l'Université.**

Le Comité de patronage des étudiants est à la disposition des étudiants dès leur arrivée à Genève pour leur faciliter leur séjour.

Nombreuses chambres et pensions à prix modérés.

BRUTTIN & Cie

BANQUE

SION

Agence à MONTHEY

Bons de dépôts à 3 et 5 ans 5 1/2 %

Comptes à terme et comptes-courants aux meilleures conditions

Toutes opérations de banque

Arbres fruitiers

Nous offrons pour les plantations d'automne toutes quantités de forts sujets, bien couronnés en **abricotiers, pommiers, poiriers, cerisiers, pêchers, pruniers, etc.**, en hautes et basses-tiges, à des prix très avantageux. Demandez notre prix-cour nt envoyé gratis. Griffes d'asperges 1 et 2 ans. Plants fruitiers pour pépinières. Rosiers et plantes d'ornements.

Gaillard, Giroud & Cie, à Charrat (Valais)

Sœurs CRESCENTINO, Rue de Lausanne, SION

Ancien Magasin Mlle Pignat

Nouveautés **Soieries**

Nous avons le plaisir d'informer notre honorable clientèle que nous venons de recevoir les derniers modèles de

Corsets

adaptés à la Mode Nouvelle.

Nous nous sommes, d'autre part, spécialisées dans la

CONFECTION

des

Corsets sur mesure

en toute belle qualité et en qualité courante à des conditions des plus avantageuses et dans tous les genres, pour Dames et Jeunes filles

Gaines caoutchouc - Corsets orthopédiques - Soutiens-gorge

CLOSUIT & Cie

BANQUE DE MARTIGNY

MAISON FONDÉE EN 1871

PRÊTS

SOUS TOUTES FORMES AUX MEILLEURES CONDITIONS

ESCOMPTE DE PAPIER COMMERCIAL

CRÉDITS DE CONSTRUCTIONS

RÉCEPTIONS DE FONDS SUISSES ET ÉTRANGERS A VUE ET A TERME AUX MEILLEURS TAUX

ENGRAIS CHIMIQUES DE MARTIGNY

Soignez vos cultures d'automne avec de

BONNES FUMURES

SUPERPHOSPHATES remplacent avantageusement les Scories Thomas

Phosphazote - Engrais complets

Engrais spéciaux pour la vigne

Représentants pour le Valais: MM. TORRIONE Frères, Martigny-Bg.

Grands Magasins Orsat

Maison fondée en 1827

MARTIGNY

SAISON D'AUTOMNE

Sont en Stock:

Manteaux pour Dames et Messieurs

Beau choix de LAINAGES pour robes, manteaux et blouses haute nouveauté.

Jaquettes casaquins et Gilets pour Dames

Lingerie, Toilerie et Soierie

En solde:

Velours de laine, belle qualité, en 150 à 9.75

IMPRIMÉS

EN TOUS GENRES

SONT EXÉCUTÉS PROMPTEMENT ET CONSCIENCIEUSEMENT PAR

l'Imprimerie Commerciale

Martigny

On demande

à Martigny-Ville, pour aider au ménage et aux soins de deux enfants, une

Jeune FILLE

de 15-16 ans, pouvant coucher chez elle. Entrée immédiate. S'ad. au journal.

Pour les

Fiancés

Toujours grand choix d'**Alliances** or, argent et doublé, de tous prix. Gravure gratuite

Bijouterie H. Moret

Martigny Avenue de la Gare

SECOTINE

COLLE ET RÉPARE TOUT

VINS

Le bon fournisseur

A. Rossa, Martigny

Tél. 81

Assortiment de vins rouges et blancs. Importation directe. Maison très connue et de confiance

Se recommande.

Avis

Transport par camion

Le soussigné avise les marchands de vin, les cafetiers et propriétaires de vignes, qu'il se charge, dès ce jour, du transport de vin par camion. — Déménagements, transport de bois, pierres, tout ce qui concerne mon métier.

Jules Echenard, Voiturier, Téléphone 99, BEX.

A louer de suite un grand

Magasin

et

arrière-magasin

avec appartement, situés au centre de Martigny. S'adresser au Confédéré.

Négligence

Nous attirons l'attention sur les avantages qu'offrent les

Coffres-Forts

et

Cassettes Incombustibles

Ces meubles sont devenus indispensables pour serrer livres, papiers (de famille), titres, etc. Le public très souvent se voit dans la triste nécessité de sacrifier ces objets en cas d'incendie. Il s'empressera de s'éviter tout souci en demandant un prospectus à François **TAUXE,** fabricant de Coffres-forts, à Malley, **Lausanne.**

W. WUTHRICH

Anciennement A. CHEVALLEY & Cie, S. A.

„La Grenette"

YVERDON

BLÉS DE SEMENCE

SEIGLES DE SEMENCE

ORGES DE SEMENCE

Maison de confiance.

Excellents

POTAGERS

à charbon ou à bois, ainsi que

2 RÉCHAUDS

à gaz, à vendre. S'adr. les 1, 2, 3 octobre, Montreux 17, Aven. des Alpes, rez-de-chaussée.

Vos planchers de sapin imprégnés

d'ORIOL

peuvent être encaustiqués comme le parquet, plus de poussière; demandez la véritable marque Oriol et prospectus

chez: **Martigny-Ville**: Fessler et Calpini, droguerie; **Champéry**: Sté de consommation; **Châtelard**: J. Zagnoli, épicerie; **Bagnes**: R. Troillet, Epicerie, Besson - Pasche, Epicerie.

A vendre

chienne courante

forte lanceuse et meneuse, montagne et plaine, âgée de 4 ans. S'adresser à Dupont Max, Saxon.

Pressoir

Petit pressoir américain à corbeille ronde avec bassin et vis en acier, de la contenance de 8 à 10 brantées, ayant servi 3 ans, est à vendre comme occasion. S'adresser à Ch. Serex, rue de la Gare, Morges.

On demande un

vacher

sachant bien soigner le bétail. Bon gage. S'adresser à Paul Rouiller, Martigny-Ville.

A VENDRE

AUTO

CHENARD & VALCKER

torpédo 14 CV, pare-brise, etc., état de neuf, très bas prix. S'ad. Montant & Lardy, Terrassière Genève.

Gramophones

de toutes dimensions. Grand choix de disques. Aiguilles, albums de disques. H. Hallenbarter, Sion.

Boucherie Chevaline Moderne

Mercerie 1, **Lausanne.**

Bouilli avec os le kg.	**Fr. 1.50**
Rôti, 1ère q. sans	**Fr. 2.50**
Saucisses, saucissons le kg.	**Fr. 2.20**
Salamis	**Fr. 3.50**
Salamettis, la dz.	**Fr. 2.—**
Viande fumée	**Fr. 2.50**

F. COURVOISIER.

Eau-de-vie de fruits

Poires	à fr. 1.40
Eau-de-vie de prunes	à fr. 2.—
Eau-de-vie de lie	à fr. 2.—
Kirsch 1re qual.	à fr. 4.20

Envoi depuis 5 litres contre remboûrs.

Jean SCHWARZ & Cie

DISTILLERIE

Aarau 10.

Appartement

de 3 chambres, cuisine, salle de bains, chambre borgne et dépendances, A LOUER, 1er étage maison Desfayes, vétérinaire.

A VENDRE à la même adresse galeries de rideaux, fourneau-potager, 3 trous, bouillotte, excellent four et réchaud à gaz, 3 feux, appareil à lessive, fauteuils de jardin. E. LOEW, ingénieur.

A vendre une

bicyclette

mi-course, marque Automoto, état de neuf. S'adresser à Pastore, chez Décaillet, Châtelard.

On demande à acheter de suite un

mulet

docile et de toute confiance. Indiquer l'âge et le prix à M. Jotterand, Marchairuz, Brassus.

Pour vos tricotages

demandez la laine au

„Griffon"

lien vert **la meilleure**

L. Delaloye

Médecin-Dentiste

MARTIGNY

ABSENT

du 25 septembre au 4 octobre

Vins rouges de table

Qualités ordinaires et supérieures

ALICANTE

VINS BLANCS

SAN SEVERO, CATALOGNE, etc.

Pour tous achats concernant les vins étrangers, adressez-vous à la maison la plus ancienne de la place:

Hoirie Maurice PACCOLAT, Martigny-Bourg

— Téléph. 90 —

Il n'y a pas de produit équivalent, ni remplaçant le **Lysoform** mais des contrefaçons, très souvent dangereuses. — Exigez notre marque d'origine:

Lysoform

Flacons à 1 fr. et **2 fr., spécial pour toilette: fr. 1.25**, dans toutes Pharmacies et Droguerles.

Gros: Société suisse d'Antiseptique, **Lysoform**, Lausanne.

Crème supérieure pour Chaussures **Siral** Crème au brillant durable LUCHSINGER & Cie BALE

Assouplit le cuir Double la durée de la Chaussure!

Timbres caoutchouc

Imprimerie Commerciale, Martigny

VINS

La meilleure réclame est de fournir constamment bonne qualité à des prix modérés

La Maison A. Rossa, Martigny

est très recommandée pour l'importation des vins étrangers appréciés en Valais.

La nombreuse et fidèle clientèle parmi les principaux établissements du canton en est la meilleure garantie

Vins rouges et blancs de choix:

Italie - France - Espagne. — Alicante 15 degrés pour coupage

Spécialités de Vins fins:

Barbero - Nebbiolo - Barolo - Aleatico - Asti - Chianti Lambrusco, etc.

Marsala - Malaga - Vermouth, etc.

Echantillons et prix-courants à disposition

Se recommande:

A. ROSSA.

Industriels, Commerçants

pour vos imprimés adressez-vous à l'Imprimerie Commerciale, Martigny

Exécution soignée